

Paris, le 1^{er} juillet 2004

Communiqué de presse

Rapprochement CA-AM / CLAM

**Crédit Agricole S.A. annonce la création d'un major européen
de la gestion d'actifs, à dimension internationale,
qui prend le nom de**

CREDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT

Nouvelle grande étape dans le processus de rapprochement au sein du groupe Crédit Agricole, conformément au plan de marche initial : la nouvelle société de gestion issue du rapprochement de CA-AM et de CLAM, a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Crédit Agricole Asset Management est le nom du nouvel ensemble, ceci afin de capitaliser sur son appartenance au Groupe Crédit Agricole et sur la notoriété de la marque développée à l'international.

Les Caisses régionales du Crédit Agricole et le réseau d'agences du Crédit Lyonnais conservant une politique commerciale propre, les marques respectives de leur offre de produits et de services en gestion collective seront préservées.

Cette opération donne, ainsi, naissance à un major européen, à dimension internationale. Crédit Agricole Asset Management se positionne, désormais, parmi les 10 premiers acteurs européens de la gestion d'actifs et s'appuie sur neuf centres de gestion locaux implantés mondialement. Sur le marché français, il est N°1 de la gestion collective⁽¹⁾ et N°2 en épargne salariale⁽²⁾.

Au cœur du métier de la gestion d'actifs du Crédit Agricole, Crédit Agricole Asset Management rassemble les grandes gestions fondamentales (actions, obligations, monétaires), ainsi qu'un pôle de gestion structurée de toute première importance. Et dans le cadre d'une approche multi-spécialiste, le pôle gestion d'actifs propose, en outre, des savoir-faire spécialisés au sein d'entités dédiées, sur un large spectre (gestion et multi-gestion alternative, gestion quantitative, investissement socialement responsable...).

Les actifs gérés par la nouvelle entité, Crédit Agricole Asset Management, s'élèvent, à fin mars 2004, à 282,3 milliards d'euros⁽³⁾. Et pour l'ensemble du pôle gestion d'actifs du Crédit Agricole, l'encours global représente à la même date 311,4 milliards d'euros.

Réunissant, désormais, les forces conjointes et complémentaires de deux acteurs de référence, le nouvel ensemble a déterminé les priorités stratégiques suivantes :

- En France, tout d'abord, poursuivre son développement auprès de la clientèle des particuliers et, notamment, de la clientèle haut de gamme, au travers des Caisses régionales du Crédit Agricole et du réseau d'agences du Crédit Lyonnais. Sur le marché des investisseurs institutionnels et entreprises, consolider sa position en répondant à des standards de qualité exigeants, tant en termes de gestion que de services associés. Eu égard à l'ouverture du vaste marché de l'épargne retraite, affirmer l'épargne entreprise comme un axe d'expansion prioritaire.

- A l'international, qui constitue un relais de croissance naturel, l'objectif est de conquérir de nouvelles parts de marché, en déployant le dispositif d'ores et déjà mis en place. De nouveaux développements seront recherchés en direction, notamment, de l'Europe et de l'Asie, compte tenu du très large potentiel que ces deux continents représentent, et ce, sur une clientèle d'investisseurs institutionnels, de distributeurs locaux ou via des accords de participation.

(1) Source : Europerformance, Note mensuelle mars 2004 - (2) Source : AFG au 31/12/2003

(3) Encours total des actifs sous gestion de CA-AM et CLAM au 31 mars 2004 : OPCVM (fonds maîtres et nourriciers retraités), fonds dédiés et mandats.